

Commune de HESPERANGE

Section -A- de Hesperange

Référence Géocad : 10925-CADA-12  
Référence Cadastre : 59/217403

Levé par :  
Dessiné par : RB

Echelle : 1 / 500

Lieu et Date : LUXEMBOURG, le 21 décembre 2023

Le géomètre officiel : Marc D'HOEDT

Signature :

**LEGENDE DES PARCELLES**

Commune de HESPERANGE

Section -A- de Hesperange

Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha   a   ca	Noms
1302/6771	place voirie	partie bâtiments	00   32   93	OLOS FUND S.C.A, SICAV-FIS
1302/6772	place (occupée)	partie bâtiments	00   82   21	OLOS FUND S.C.A, SICAV-FIS
Numéro	Lieu-dit	Provenance des parcelles		
1302/6771	Rue des Scillas	PARTIE NO 1302/6451		
1302/6772	Rue des Scillas	PARTIE NO 1302/6451		

**Remarque(s) :**

- La légende des points et lignes peut être consultée sur [www.cadastre.lu/fr/legende](http://www.cadastre.lu/fr/legende)
- Ce plan est conforme au contrat d'abornement datant du 24 octobre 2014 (mes. 2770).

Afin de satisfaire à l'obligation de l'article 7(2) de la loi du 25 juillet 2002 portant sur la réorganisation de l'Administration du Cadastre et de la Topographie :

"Ce plan doit fixer et situer les nouvelles limites obligatoirement abornées", le maître de l'ouvrage, souhaitant établir le plan à l'acte avant la construction de l'infrastructure, s'est engagé :

- à réaliser les infrastructures en respectant les limites du plan à l'acte;
- à faire réimplanter par GEOCAD tous les points disparus ou déplacés lors des travaux d'infrastructure;
- à faire contrôler par GEOCAD la situation des bordures et autres éléments construits sur une limite et à mettre immédiatement en conformité tout élément mal situé; respectivement, faire un nouveau mesurage et les actes rectificatifs résultant des écarts;
- et à faire matérialiser une entaille par limite de lot touchant la voirie.

**MENTION DE VALIDATION**

suivant l'article 7(3) de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie.

Le présent plan est conforme aux directives officielles et a été intégré aux archives cadastrales.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

Luxembourg, le 28/12/2023  
Pour le Directeur

*Claude Schreiner*  
Claude SCHREINER, géomètre officiel

